



FFvolley

RAPPORT D'ACTIVITE CELLULE FEDERALE DE LUTTE CONTRE LES MALTRAITANCES

Président : Serge CAYRON

Membres (2025-2028) : Wissam BAAMARA / Gabriel CASTAING / Eve MIOLANE / Dominique SPINOSI / Jean-Christophe GASTON

La Cellule Fédérale de lutte contre les maltraitances a originellement été créée pour exécuter la politique fédérale de prévention et de lutte contre les violences sexuelles dans le volley approuvée par l'assemblée générale de juin 2020.

En décembre 2020, le Conseil d'administration a mis en place cette commission ad hoc nommée « cellule » afin de répondre à un enjeu majeur du monde du sport, c'est-à-dire la protection de l'intégrité physique et morale des licenciés et des pratiquants.

L'activité de la Cellule suit les procédures fixées par le Conseil d'administration et exerce ses attributions en toute confidentialité.

Pour rappel, depuis l'Assemblée Générale du 28 octobre 2023, les prérogatives de la Cellule ont été réorientées vers des missions de mise en place et de suivi d'actions de prévention/sensibilisation à la lutte contre les maltraitances.

Pour le suivi des dossiers quotidien et le secrétariat, la Cellule est accompagnée par le service juridique et les référents violences sexuelles et contrôle d'honorabilité de la FFvolley.

Ces acteurs travaillent également avec le ministère chargé des sports et sa cellule dédiée (SIGNAL SPORT).

Pour rappel, la FFvolley a mis en place une adresse email dédiée permettant à toutes personnes de signaler tout comportement inapproprié relatif aux violences sexuelles et/ou sexistes, ainsi qu'une page dédiée sur son site internet officiel permettant le partage d'information sur le sujet.

<http://www.ffvb.org/113-37-1-Lutte-contre-les-Violences>

signal-violences@ffvb.org

SAISON 2025/2026 – Bilan d'activité arrêté au 10 avril 2026

La Cellule s'est réunie trois fois au cours de la saison 2025/2026. Lors de ces trois réunions, la Cellule a pu rendre des avis concernant des signalements que la référente de lutte contre les maltraitances a reçu via la Cellule Nationale de Lutte contre les Violences (Signal-sport) ou par le biais de l'adresse de signalement fédérale (signal-violences@ffvb.org).

L'appel à participation « Ethique & Intégrité »

Après avoir négocié et conclu des contrats de partenariat pluriannuels avec plusieurs associations spécialisées « Ethique & Intégrité », la Cellule avait lancé pour le compte de la FFvolley un appel à participation auprès de ses clubs afin de leur proposer d'effectuer des actions en collaboration avec ces partenaires de la FFvolley spécialisés dans la prévention et la lutte contre les violences et les discriminations.

L'idée est d'**offrir la possibilité aux clubs de choisir avec quel partenaire ils souhaitent collaborer dans l'organisation des différentes actions de prévention et de sensibilisation au sein de leur structure, les frais pédagogiques des actions étant prises en compte par le partenariat conclu entre la FFvolley et l'association spécialisée.**

Rappel des partenaires de la FFvolley et de leur proposition d'actions :

- Colosse aux pieds d'argile :
 - o Une réunion de sensibilisation en présentiel ou en visioconférence auprès d'un collectif de bon/haut niveau d'une durée de 2 heures ;
 - o Une intervention mixte d'une durée d'1h30 portée sur la sensibilisation des enfants et/ou des adultes (éducateurs, entraîneurs, bénévoles, parents, etc.)
- E-enfance
 - o Une action de formation annuelle à destination des éducateurs 6-10 ans, afin qu'ils puissent ensuite sensibiliser à leur tour régulièrement les jeunes dans leurs associations sportives respectives (Programme Super Héros du Net) ;
 - o Des actions de formation et de sensibilisation auprès des sportifs, des encadrants, de la FFvolley, et de ses clubs affiliés
- La Voix de l'Enfant
 - o Des actions de sensibilisation auprès des sportifs et/ou encadrants et des clubs affiliés à la FFvolley
- La LICRA
 - o Des interventions de sensibilisation auprès de tous les licenciés afin de prévenir toute forme de racisme, d'antisémitisme ou de discrimination ; ces ateliers se voulant interactifs, de nombreux thèmes sur l'atteinte aux valeurs de la République peuvent ainsi être abordés

- Les Papillons

- Une installation de boîte aux lettres au sein des structures afin de recueillir tout témoignage (recueillis par un correspondant local et transmis au bureau de l'association suivi d'un traitement réalisé soit par la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes du département concerné, soit en retour aux bénévoles pour qu'une réponse locale soit apportée)

→ À la suite l'appel à participation 2024/2025, 13 clubs se sont portés volontaires et ont engagé la collaboration - avec un ou plusieurs des partenaires de la FFvolley - pour l'organisation d'une ou plusieurs actions au sein de leur structure lors de la saison 2025/2026.

Passation au service développement le projet de l'appel à participation

Dans le but d'inciter plus fortement et plus concrètement les clubs à organiser des actions de sensibilisation « Ethique & Intégrité », des items « Ethique et intégrité » avaient été intégrés en 2024/2025 comme critères complémentaires d'attribution de points au label formateur.

Dans cette dynamique, il a été décidé de confier la gestion du projet « Appel à participation » au service développement, qui dispose de ressources supplémentaires pour accompagner et soutenir les structures souhaitant mettre en place des actions de sensibilisation, notamment grâce à nos partenariats. Cette organisation permet également au service développement de reprendre une partie des actions liées à la lutte contre les maltraitances, en parfaite cohérence avec ses missions. L'objectif principal étant de permettre au plus grand nombre de structures de bénéficier des sensibilisations et/ou formations proposées par nos partenaires.

Suivi des dispositifs mis en place par le réseau fédéral

La Cellule suit et prend acte régulièrement des dispositifs mis en place par les organes territoriaux, notamment les ligues, comités et clubs. Les actions menées par ces acteurs locaux étant primordiales dans l'objectif de sensibilisation au plus grand nombre.

Ainsi, la Cellule peut s'investir et s'associer aux projets les plus pertinents et qui entrent dans son champ de compétences et ainsi exercer au mieux sa mission de prévention des maltraitances à l'échelle nationale.

(!) La saison 2025/2026 n'est pas encore terminée, les actions présentées sont celles arrêtées au 10 avril 2026.

Suivi du contrôle d'honorabilité

Pour rappel, le dispositif du contrôle d'honorabilité interdit à toute personne ayant fait l'objet de condamnations pénales d'enseigner, d'animer ou d'encadrer des activités physiques et sportives. Il s'applique aussi bien à l'enseignement rémunéré qu'à l'enseignement bénévole.

Le Code du sport prévoit ainsi que nul ne peut exercer ces fonctions d'animation, d'enseignement et d'encadrement, à titre rémunéré ou bénévole :

- s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou délit (violences ayant porté atteintes à l'intégrité physique ou psychique de la personne, agressions sexuelles, trafic de stupéfiants, proxénétisme...);
- s'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer à quelque titre que ce soit, à la direction ou à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis à la législation liée à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de groupement de jeunesse (C. sport, art. L. 212-9 et L. 212-10).

Ce contrôle est réalisé par les services de l'État dans le cadre des dispositions des articles 706-53-7 et 776 du code de procédure pénale. A cette fin, les fédérations sportives recueillent les informations relatives à l'identité des personnes soumises aux dispositions des articles L. 212-9 et L. 322-1 du Code du sport. C'est ensuite grâce à un croisement de fichier entre la fédération et des services de l'Etat que ressort, ou non, un retour positif en cas de condamnation ou d'arrêtés préfectoraux à l'encontre d'un éducateur, dirigeant ou arbitre licencié à la FFvolley.

Ainsi, la CFLM suit les retours positifs que peut recevoir le référent honorabilité de la FFvolley, ce dernier présentant aux membres de la Cellule les licenciés concernés par un retour du croisement de fichier réalisé par le ministère. Les licenciés faisant l'objet d'un retour positif font ensuite l'objet d'un retrait administratif de leur licence extension « *Dirigeant* » (prévu par les Statuts de la FFvolley) en raison de leur incapacité à exercer les fonctions susmentionnées.

Suivi des signalements – Eléments en cours 2025/2026

La Cellule ayant pour objectif premier d'assurer le suivi des dossiers de maltraitance au sein de la FFvolley, elle rend notamment des avis au regard des éléments objectifs de chaque dossier. Elle peut ainsi soit :

- Envoyer le dossier aux autorités de poursuites de la FFvolley pour leur suggérer d'engager des poursuites disciplinaires ;
- Demander à son secrétariat d'instruire certains points afin de pouvoir analyser les éléments dans leur globalité ;
- Envoyer un courrier de « rappel à l'ordre » adressé par le Président de la Commission à un licencié lorsque les faits qui lui sont reprochés ne semblent pas permettre l'engagement d'une procédure disciplinaires ;
- Classer le dossier lorsque les faits ne sont pas avérés ou ne semblent pas être du ressort de la Cellule.

Sur un total de 17 dossiers différents et de trois réunions, la Cellule Fédérale de Lutte contre les Maltraitements a rendu les avis suivants :

CFLM	18.09.2025	05.12.2025	30.03.2026	TOTAUX
Dossiers traités	6	3	8	17
Avis				
Envoi aux autorités de poursuites	2	1	5	8
Instruction complémentaire	1		2	3
Courrier de rappel à l'ordre	3	2	1	6
Classement du dossier				0

Monsieur Serge CAYRON
Président de la Cellule Fédérale de Lutte
contre les Maltraitements

